



Remises des clés et état des lieux de sortie

Par **henni**, le **30/07/2009** à **16:13**

Bonjour,rnrnJe vous serai reconnaissante si vous pouviez me faire s'avoir les démarches à suivre si :rnJe suis locataire bail d'entrée dans les lieux depuis le 1er janvier 2009.rnNous avons eus beaucoup de problèmes avec le propriétaire. La police à demandé au propriétaire de nous laisser partir sans préavis à donner. Le propriétaire a accepté cet accord devant témoint qui sont le chef de la police ainsi que sa brigade.rnJ'ai fait part par courrier enRAR au propriétaire de notre départ+remises des clés+état des lieux en date du 31.07.2009 entre 16h et 17h assisté par la police.rnLe propriétaire n'a pas répondu qu'il serai présent au RV.rnNous ne s'avons pas à qui rendre les clés si personne ne viens à cette date et heure indiquée.rnAdil qui a suivie mon affaire sont en conjé, le consiliateur de la mairie ainsi que la police ou gendarmerie ne savent pas quoi faire si personne ne se presente le 31.07.2009. Je vous serai très reconnaissante si vous aviez une réponse à notre problème.rnCordialementrnrnMr et Mme HENNI hélène

Par **HUDEJU**, le **01/08/2009** à **13:59**

BonjourrnrnLe plus simple est de convoquer un huissier et lui remettre les clés avec éventuellement un constat d'état des lieux .